



LTR 251 EN  
Paris, le 5 mars 2025

franceboisforet.fr

## Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

N° de contributeur FBF :

Madame, Monsieur le Directeur,  
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

Vous êtes dirigeant d'entreprise et c'est à ce titre que nous vous adressons les documents qui vous permettront de procéder à la déclaration de votre Contribution Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – 2025.

En 2025, grâce à cette cotisation et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivrons nos actions pour préparer l'avenir de nos forêts et de notre filière et défendre les intérêts de notre secteur d'activité.

Plus que jamais, nos forêts souffrent du changement climatique et ce phénomène est de plus en plus visible : **les dépérissements massifs et les différentes attaques sanitaires démontrent l'importance d'un renouvellement forestier pour les années à venir.**

C'est l'une des grandes conclusions de l'étude que nous avons menée avec le cabinet Carbone 4 au cours de l'année 2023. Cette étude nous a pleinement mobilisés et c'est une réussite collective dont nous pouvons nous féliciter : nous nous sommes ainsi projetés aux horizons 2030 et 2050 et avons imaginé les scénarios possibles de la demande et la récolte et comment la filière française pourrait y répondre. Ce travail de prospective est structurant pour notre interprofession qui porte, à présent, une position claire dans le cadre des travaux de la planification écologique.

En outre, cette étude souligne également l'impérieuse nécessité de développer les usages du bois pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Malgré la décarbonation des autres produits de la construction (acier et ciment), les produits bois conserveront une meilleure compétitivité carbone en 2050 et une forte pertinence d'usage. **Le bois est un matériau d'avenir !**

Ce constat a également été renforcé par la démarche de responsabilité sociétale que nous avons initiée. Notre filière, les hommes et femmes qui la composent, la forêt, le bois et nos différents produits sont utiles pour la société car :

- ▶ 1. Ils répondent aux besoins des humains,
- ▶ 2. Ils protègent et régénèrent le vivant,
- ▶ 3. Ils permettent de lutter contre le changement climatique.

Cette démarche s'accompagnera en 2025 d'engagements pour que la filière continue de jouer son rôle, celui de répondre aux enjeux de la société.

L'engagement est le fondement de notre organisation et de notre filière. Nous sommes tous engagés pour apporter des solutions face au changement climatique. Nous sommes engagés pour porter les intérêts de notre filière, notamment dans nos relations avec l'administration, les ministères et les parlementaires. Nous sommes engagés pour communiquer positivement sur nos métiers, nos produits et notre utilité sociétale. C'est tout l'enjeu de la campagne de communication à venir, et qui est rendue possible, comme le reste de nos actions, par la CVO, c'est-à-dire grâce à vous.

Grâce au bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien, nous construisons l'avenir. Merci à tous.

*Bien sincèrement*

**Anne DUISABEAU**  
Présidente France Bois Forêt

**120 Avenue Ledru-Rollin**  
**75011 Paris**

# BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT 2025-2026



**18 %**  
PRESCRIPTION  
DU BOIS FRANÇAIS

**18 %**  
COMMUNICATION

**5 %**  
ÉCONOMIE  
ET STATISTIQUES

**15 %**  
CHANGEMENT CLIMATIQUE  
& SUIVI SANITAIRE

**6 %**  
FORÊT, BOIS & SOCIÉTÉ

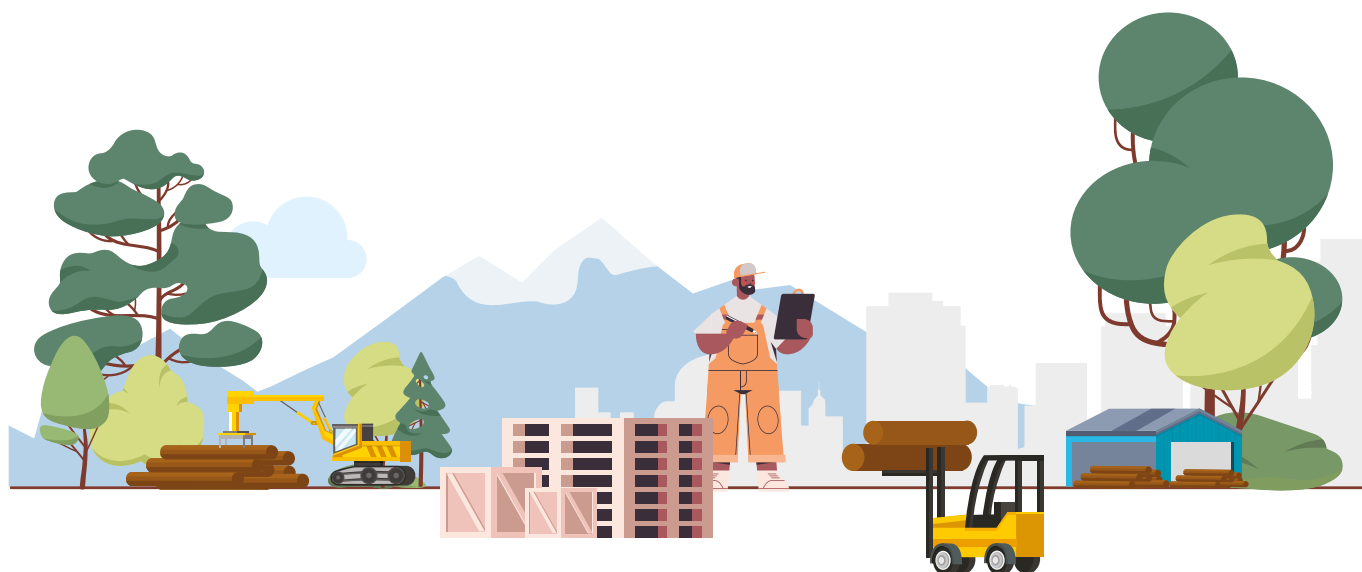
**12 %**  
FONCTIONNEMENT

**7 %**  
STRUCTURATION DE FILIÈRE

**11 %**  
DÉVELOPPEMENT  
DES USAGES DU BOIS

**8 %**  
SALONS ET ÉVÈNEMENTS

TOTAL  
**11.16 M€**



**NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs.  
Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.**

**INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES** (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.